

Vos Garanties

HOSPITALISATION (médicale et chirurgicale)	
Frais de séjour (y compris dans un sanatorium, préventorium, centre de rééducation fonctionnelle)	80% à 100% de la BRSS
Séjour en établissement psychiatrique	Dans la limite de 30 jours par an
Honoraires des praticiens	80% à 100% de la BRSS
Frais de séjour en établissement de repos agréé par le régime français de protection sociale s'il débute dans les 30 jours suivant l'hospitalisation garantie	80% à 100% de la BRSS
Frais de transport du malade en véhicule sanitaire à l'exclusion du rapatriement sanitaire	65% de la BRSS
MEDECINE COURANTE	
Consultations médicales et visites médicales du généraliste ou du spécialiste	70% de la BRSS
Actes d'auxiliaires médicaux	60% de la BRSS
Frais de déplacement du médecin	70% de la BRSS
Vaccins remboursés par la Sécurité Sociale Française	65% de la BRSS
Frais d'analyses médicales, travaux de laboratoires	60% de la BRSS
Frais de prothèses (hors prothèses dentaires), d'orthopédie (y compris renouvellement, frais d'expédition du matériel et frais de déplacement de l'intéressé)	60% de la BRSS
Actes de radiologie, de neuropsychiatrie	70% de la BRSS
Actes de petite chirurgie, à l'exception des actes dispensés dans le cadre d'une hospitalisation et de ceux qui concernent le traitement des traumatismes	70% de la BRSS
PHARMACIE	
Frais pharmaceutiques prescrits médicalement et pris en charge par le régime français de protection sociale	60% de la BRSS
OPTIQUE	
Frais de verres, montures et de lentilles pris en charge par le régime français de protection sociale	60% de la BRSS
DENTAIRE	
Frais de soins dentaires, prothèses dentaires pris en charge par le régime français de protection sociale	70% de la BRSS
Frais d'orthodontie acceptés par le régime français de protection sociale	
MATERNITE	
Frais non relatives à la maternité (frais médicaux, pharmaceutiques, d'analyse médicale, d'hospitalisation, d'examens de laboratoires, d'appareils, d'optique et dentaires)	
Frais relatifs à la maternité	
PREVENTION ET SANTE AU QUOTIDIEN	
Actes de prévention qui auraient ouvert droit à remboursement de la part du régime français de protection sociale	